

Compte-rendu de la première réunion de la Table de concertation sur les véhicules hors route de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est, tenue le vendredi 23 février 2007, dans les locaux de la CRÉ Montérégie Est, situés au 255 boul. Laurier à McMasterville.

---

**PRÉSENCES :** MM. Denis Levasseur, Fédération des clubs de motoneigistes du Québec  
Danny Gagnon, Fédération des clubs quads  
Benoit-Gilles Depont, Fédération des clubs quads  
Serge Dupont, MRC d'Acton  
Mario Dion, MRC Bas-Richelieu  
Francis Dorion, MRC Brome-Missisquoi  
Réal Campeau, MRC Des Maskoutains  
Marc Turcotte, MRC du Haut-Richelieu  
Bruno Lavoie, CLD Lajemmerais  
Francis Provencher, MRC Rouville  
François Sénécal, MRC de la Vallée-du-Richelieu  
Noël Morin, Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie  
Armand Plourde, Syndicat des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec  
Jocelyn Grenier, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Yvon Pesant, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, direction de l'Est de la Montérégie  
Jules Gilbert, Ministère des Transports du Québec, direction de l'Est de la Montérégie  
Serge Lemire, Sergent de la Sûreté du Québec, district de la Montérégie  
Mmes Janis Crawford, Nature Action Québec  
Josée Julien, Tourisme Montérégie  
Annie Tessier, UPA  
Claudine Beaudoin, Ministère des Affaires municipales et des régions

## 1. Ouverture de la réunion

Mario Chamberland souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de se joindre à la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route mise en place suite à l'application de la Loi 9. Il fait état du mandat confié par la CRÉ à Loisir et Sport Montérégie pour l'animation de la démarche et le soutien technique. Il présente ensuite M. Luc Jacques, architecte du paysage, qui soutiendra le comité tout au long de cette démarche. M Chamberland mentionne que la CRÉ sera représentée par Mme Nathalie Ward, qui ne peut être présente aujourd'hui à cause d'un conflit d'horaire.

M. Chamberland invite les participants à se présenter.

## 2. Objectifs de la rencontre

Mario Chamberland présente les objectifs de la rencontre, soit :

- ◆ d'informer les membres de la Table par rapport au mandat et à la démarche proposée;
- ◆ de consulter les membres de la Table sur les étapes et l'échéancier déposé;
- ◆ de recueillir les attentes et les commentaires de la Table.

### 3. Informations sur le mandat

Mario Chamberland présente un document sous forme de Power Point (ci annexé), qui informe sur le contexte de la démarche, la composition de la Table, le mandat confié ainsi que l'échéancier proposé.

M. Luc Jacques présente les tracés des réseaux qui ont été soumis au Ministère par les fédérations de clubs quads et de motoneigistes et répond aux questions.

### 4. Recueil des commentaires et recommandations

Suite à ces présentations, Mario Chamberland invite les participants à transmettre leurs attentes par rapport à cette démarche ainsi que leurs recommandations.

Vous trouverez dans le texte qui suit les principaux éléments qui ont été soumis. Afin de faciliter la compréhension et le suivi, les éléments recueillis sont présentés par thème et non pas nécessairement selon la chronologie des interventions.

Toujours pour faciliter le suivi, nous avons indiqué en caractère gras les éléments qui devront faire l'objet d'actions à réaliser ou d'objets à considérer tout au cours de la démarche.

#### 4.1- Échéancier

L'échéancier proposé pour la production du plan concept semble irréaliste compte tenu de l'ampleur de la tâche, du nombre de partenaires concernés et des nombreuses analyses à réaliser. Considérant que l'échéancier est très malléable dans le temps et qu'il peut s'accommoder d'un nouveau calendrier selon les disponibilités des membres de la Table, il est donc convenu de **décaler dans le temps la production du plan concept, dans le respect des partenaires et de l'échéancier fixé par le Ministère.**

#### 4.2- Pérennité des réseaux

##### \*Attentes des fédérations concernées

Le monde du quad vise un usage de ses sentiers étalé sur quatre saisons afin de pérenniser leurs corridors.

Pour la Fédération des clubs de motoneigistes, il est important d'élargir le concept de tracé des sentiers régionaux à une notion de corridors, d'axes reconnus de circulation, afin de tenir compte des besoins d'alternance des cultures au fil des ans. Ainsi, une piste pourrait se déplacer de quelques centaines de mètres pour faciliter l'alternance des cultures, tout en garantissant le passage dans une région donnée.

On pense aussi que la réglementation municipale pourrait contribuer à pérenniser les sentiers en contrôlant le développement urbain qui pourrait être incompatible avec l'usage des sentiers. En sachant qu'un corridor est protégé pour **3 à 5 ans**, on pourrait réduire les irritants de la pratique des VHR avec le développement résidentiel par exemple.

##### \*Position de l'U.P.A

Les agriculteurs ne veulent pas s'engager avec des droits de passage à long terme. Ces derniers étant déjà contraints par les lois sur l'environnement, les règlements municipaux, etc.

**Il faudra clarifier la notion de permanence des sentiers car des accords de 3 à 5 ans ne sont pas considérés comme permanents pour une MRC. Qu'entendons-nous par pérennité quand nous abordons ce dossier?** Le Lac Saint-Jean a réalisé une réflexion à ce sujet et nous nous en informerons.

#### 4.3- Contraintes

##### \*Au plan politique

Le dossier des VHR n'est peut-être pas la priorité des MRC et de leurs élus. Il y a déjà suffisamment de dossiers à régler dans le monde municipal. Par exemple, les milieux humides sont une nouvelle dimension de l'aménagement qui restreint le développement. **Il nous faudra donc respecter les contraintes de ces partenaires de premier plan en matière de planification et adopter un rythme de travail avec un échéancier réaliste.**

Le politicien est souvent confronté aux plaintes de ses citoyens. Ce dossier est donc très délicat sur le plan politique. Il faudra donc associer les élus dans cette démarche :

- ♦ **en assurant un lien direct avec le conseil d'administration de la CRÉ pour valider nos propositions suite à chacune de nos rencontres;**
- ♦ **en rencontrant, selon les besoins, la Table des préfets des MRC de la Montérégie.**

On s'interroge sur les engagements précis qu'entraîneront la reconnaissance des réseaux des VHR en terme de réglementation et de contrôle, des mandats généralement dévolus au milieu municipal? Ce règlement impliquera-t-il directement les élus des villes et des MRC? Sont-ils vraiment intéressés à endosser ce nouveau règlement?...

**Il est convenu d'aller chercher les réponses à ces questions auprès des instances concernées (MTQ,...).**

##### \*l'invasion des milieux naturels

Le peu d'espaces boisés en région, jumelé à une forte population et à de multiples modes de pratiques d'activités de plein air en croissance constante, sont autant de facteurs qui créent des pressions énormes sur ces milieux.

**Même si on ne peut pas regrouper dans un même corridor tous ces différents usagers, il serait souhaitable de maximiser les regroupements en tenant compte des compatibilités d'usage. Il serait intéressant de travailler dans l'optique d'un plan d'intégration des sentiers de loisirs de plein air linéaires.**

##### \* Les comportements anti-sociaux

La réticence des nombreux intervenants et citoyens concernés face aux réseaux de VHR, vient en grande partie de l'indiscipline de certains usagers (une minorité). La moto hors route constitue aussi une problématique difficile à gérer et à contrôler. **La Table devra-t-elle faire de l'éducation et des recommandations aux usagers et aux clubs?**

##### \* Les aspects légaux

La Loi 9 prévoit de protéger les propriétaires qui conviennent d'un droit de passage, mais qu'advient-il des propriétaires riverains?

**Faut-il recommander d'élargir la notion de non poursuite aux propriétaires riverains des corridors de VHR qui ne sont pas impliqués par des droits de passage, mais qui font quand même l'objet de passages illicites?**

#### \* Les milieux fragiles

De nombreux cours d'eau sont traversés par les sentiers.

**Il faudra appliquer rigoureusement les normes déjà existantes à cet effet.** Les MRC sont bien documentées sur ce sujet.

#### \* Conflits d'usages

La Montérégie est dans une situation complexe du fait qu'elle compte beaucoup d'espaces urbanisés et que ceux en milieu rural se retrouvent sur des terrains de tenure essentiellement privée. De plus, le MTQ est préoccupé par la localisation de certains sentiers qui croisent son réseau. Le MTQ dénote souvent des dommages qui sont causés aux accotements des routes, mettant alors en danger la sécurité des usagers de la route.

De plus, selon le MTQ, l'utilisation de ces emprises pourrait entrer en conflit avec les nombreux résidents qui vivent le long de ces emprises.

Selon les représentants des fédérations concernées, on compte quelques endroits vraiment problématiques sur le territoire. C'est probablement la connaissance du détail qui va orienter la démarche de planification. **Nous aurons à identifier dès le début de la démarche ces endroits problématiques en impliquant les protagonistes concernés : fédérations concernées (Quads, Motoneige), UPA, Syndicat des producteurs forestiers, MT Q, etc.).**

Une zone semble à éviter actuellement dans la MRC de Lajemmerais, compte tenu des recommandations d'Agriculture Canada. Il faudra **bien délimiter ce territoire interdit par Agriculture Canada sur la cartographie de travail dès le départ.**

#### **4.4- Composition de la Table de concertation**

On constate l'absence de représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui n'ont pas répondu à la proposition de siéger à notre Table. Pourtant, la dimension de l'environnement est très importante dans ce dossier. **Il est donc convenu que dans notre démarche de localisation des réseaux, on apporte une attention particulière à cette dimension en identifiant sur la cartographie les milieux fragiles, tout en restant en contact avec le Ministère.**

Pour combler la présence de citoyens dans cette démarche, **il est proposé de s'adresser aux citoyens qui ont déposé un mémoire dans la cadre de la consultation publique. De plus, afin d'assurer une transparence dans la démarche, nous rejoindrons le public par la voie de médias en produisant des communiqués.**

#### **5. Fin de la rencontre**

Mario Chamberland remercie les participants pour la qualité de leurs interventions et pour leur ouverture d'esprit, malgré les attentes qui peuvent diverger.

La prochaine réunion se tiendra en mai prochain, tel que prévu à l'échéancier, et le vendredi matin semble convenir à tous.